

## REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le dix-sept juin deux mille vingt-deux à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 34
DATE DE LA CONVOCATION	10/06/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	24/06/2022

**OBJET :**

**Programme de modernisation et réhabilitation des écoles de la ville - Marché de maîtrise d'œuvre - Opération en maîtrise d'œuvre externe pour l'année 2022 groupe scolaire de Bellevue - Approbation des études d'avant projet détaillé (ADP)**

**Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , Mme Sabrina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, Mme Zoubida EYRAUD-YAGOUËB procuration à M. Vincent MEDILI, Mme Martine BOUCHARDY procuration à Mme Catherine ASSO, M. Fabien VALERO procuration à Mme Sabrina CAL, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Charlotte KUENTZ procuration à M. Nicolas GEIGER, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN

**Absent(s) :**

M. Christophe PIERREL, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Solène FOREST, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Lors du conseil municipal du 10 décembre dernier, le programme général des travaux de réhabilitation de l'école Bellevue a été approuvé.

Pour rappel, les travaux ciblent les 5 axes suivants :

- La rénovation énergétique des bâtiments visant la réduction de la consommation énergétique des bâtiments ,
- des travaux de mise aux normes d'accessibilité
- des travaux de rénovation et modernisation des espaces intérieures
- des travaux de sécurisation en lien avec le plan particulier de mise en sûreté (vigipirate)
- des travaux de réfection des espaces extérieurs (clôtures, revêtement des cours, espaces verts, aires de jeux)
  - Travaux de désamiantage suivant diagnostic avant travaux

Le maître d'œuvre désigné pour cette opération, la SARL CITTA, a élaboré conformément aux missions qui lui ont été confiées, les études d'avant projet.

Ces études d'avant-projet, en application de l'article R2431-26 du code de la commande publique, ont pour objet :

1° de confirmer, compte tenu des études et reconnaissances complémentaires, la faisabilité de la solution retenue et d'en déterminer ses principales caractéristiques ;

2° de proposer une implantation topographique des principaux ouvrages ;

3° de proposer, le cas échéant, une décomposition en phases de réalisation et de préciser la durée de cette réalisation ;

4° de permettre au maître d'ouvrage de prendre ou de confirmer la décision de réaliser le projet, d'en arrêter définitivement le programme et d'en déterminer les moyens nécessaires, notamment financiers ;

5° d'établir l'estimation du coût prévisionnel des travaux, en distinguant les dépenses par partie d'ouvrage et nature de travaux et en indiquant l'incertitude qui est attachée compte tenu des bases d'estimation utilisées ;

6° de permettre la fixation du forfait de rémunération dans les conditions prévues par le marché public de maîtrise d'œuvre ;

7° de permettre l'établissement des dossiers à déposer, le cas échéant, en vue de l'obtention du permis de construire et autres autorisation administratives nécessaires relevant de la compétence de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'assistance au maître d'ouvrage au cours de leur instruction.

Le niveau des prestations demandées doit correspondre à un niveau de conception nécessaire et suffisant, pour permettre au maître d'ouvrage d'approuver un projet

donnant des garanties certaines de constructibilité et de compatibilité avec le budget alloué dans la limite des aléas que le maître d'ouvrage a provisionnés.

Ainsi, conformément au 4ème alinéa de l'article R2431-26 ci-dessus, il est demandé au maître d'ouvrage de confirmer sa décision de réaliser le projet par la validation de celui-ci.

Le dossier Avant Projet Définitif remis par le groupement de Maîtrise d'œuvre CITTA/STRADA répond aux attentes des 5 axes ciblés

- Rénovation énergétique : travaux d'isolation par l'extérieur, remplacement des menuiseries et du système de production de chaleur. L'ensemble des travaux décrits permettent de répondre aux critères du Label BBC rénovation.
- Rénovation et modernisation des espaces intérieurs: Une importante réflexion a été menée en matière de fonctionnalité des espaces intérieurs (mobiliers de rangements, création de locaux en fonction des besoins du personnel..)
- Mise en accessibilité : L'ensemble des travaux nécessaires à la mise en accessibilité réglementaire de l'établissement sont prévus
- Travaux de sécurisation vigipirate : Les travaux d'occultation des clôtures et portails sont prévus.
- Travaux de réfection des espaces extérieurs: Il a été demandé à l'équipe de Maître d'œuvre de mener un travail important visant à créer des espaces permettant la désimperméabilisation et végétalisation des 2 cours.

Le préau de la cour maternelle étant limité en surface celui-ci va être agrandi.

#### Décision :

Il est proposé en conséquence, sur l'avis favorable de la commission des travaux ainsi que de la commission des finances et du budget, réunies respectivement les 30 Mai 2022 et 2 Juin 2022 :

Article 1 : d'approuver les études d'avant-projet de l'opération au sens du code de la commande publique ;

Article 2 : d'approuver l'estimation du coût prévisionnel de travaux fixée à : 1 588 681 € HT.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

Le Maire-Adjoint

Vincent MEDILI

Transmis en Préfecture le : 24 JUIN 2022

Affiché ou publié le : 24 JUIN 2022



VILLE DE GAP  
3 rue du Colonel ROUX  
05007 GAP

## GROUPE SCOLAIRE « BELLEVUE »

ROUTE RAMBAUD  
05007 GAP

## RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE

### DOSSIER AVANT-PROJET ARCHITECTE

indice 03

Affaire C22 007 018

#### GROUPEMENT DE MAÎTRISE D'OEUVRE

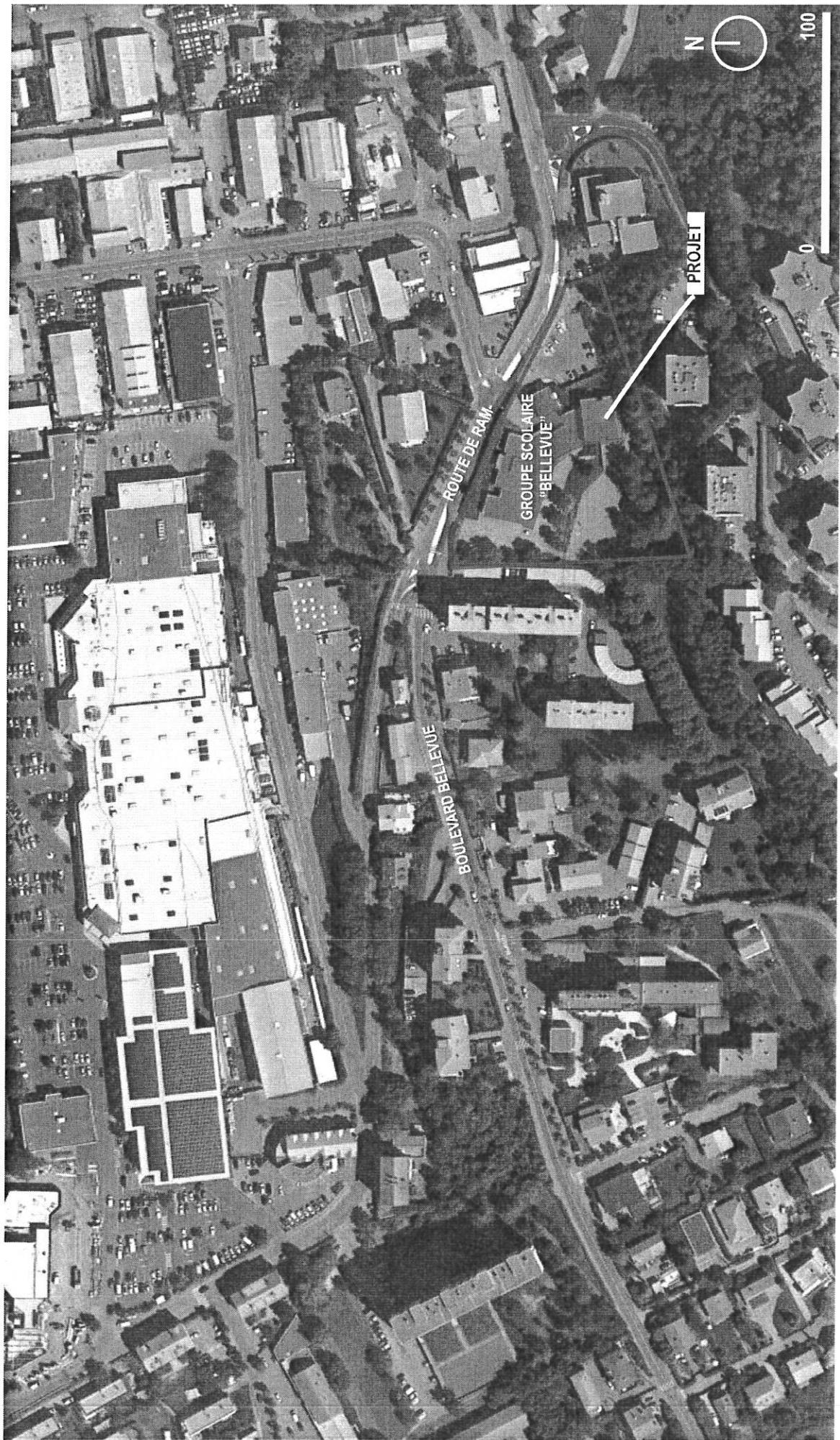
Architecte mandataire :

**CITTÀ ARCHITECTES**  
27 Boulevard Moncada  
13015 MARSEILLE  
Tél. 04 42 20 43 42  
contact@citta.fr

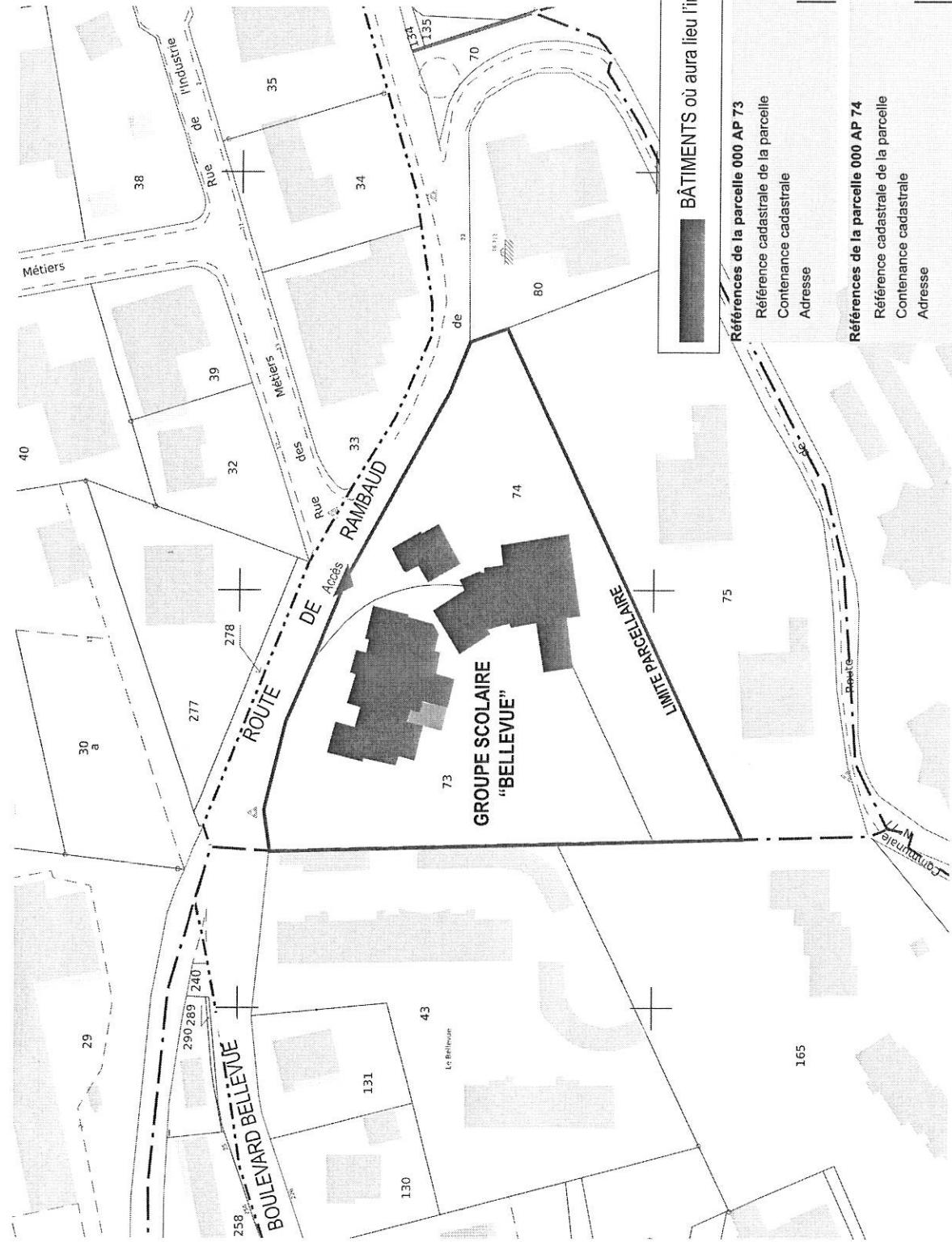
BET TCE coitrant:

**Strada Ingénierie**  
4 place Coimbra  
13090 AIX-EN-PROVENCE

Tél. 04 42 20 43 42  
contact@strada-ingenerie.fr



> ÉTAT DES LIEUX  
PLAN DE SITUATION - CADASTRE - 1/1000



**AVP ARCHI**  
IND. 03

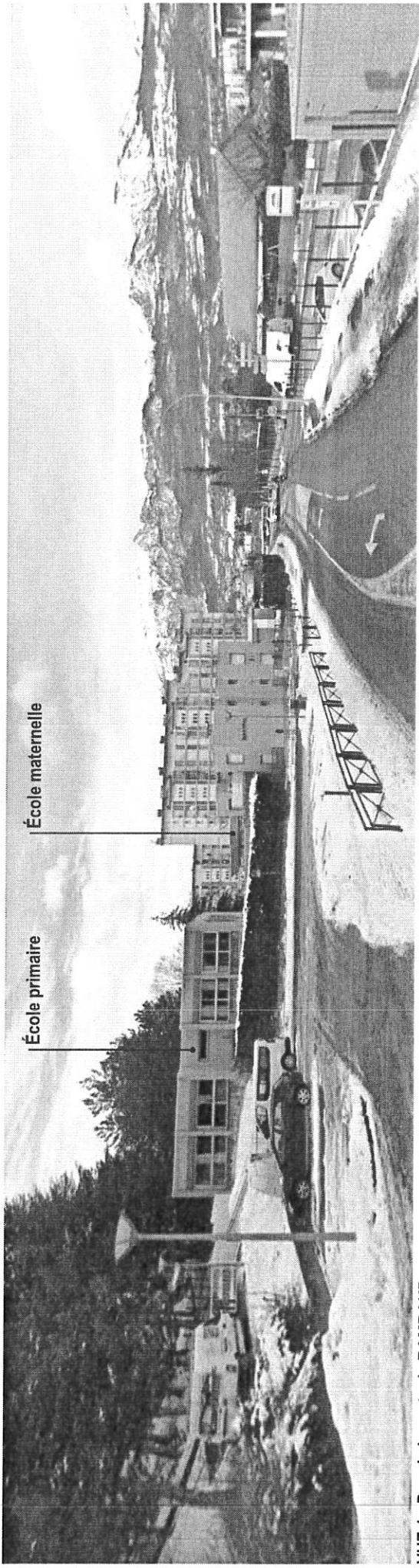
RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE  
«BELLEVUE»  
Route de Rambaud  
05000 GAP

000 AP 73  
4 453 mètres carrés  
RTE DE RAMBAUD  
05000 GAP

000 AP 74  
3 908 mètres carrés  
RTE DE RAMBAUD  
05000 GAP

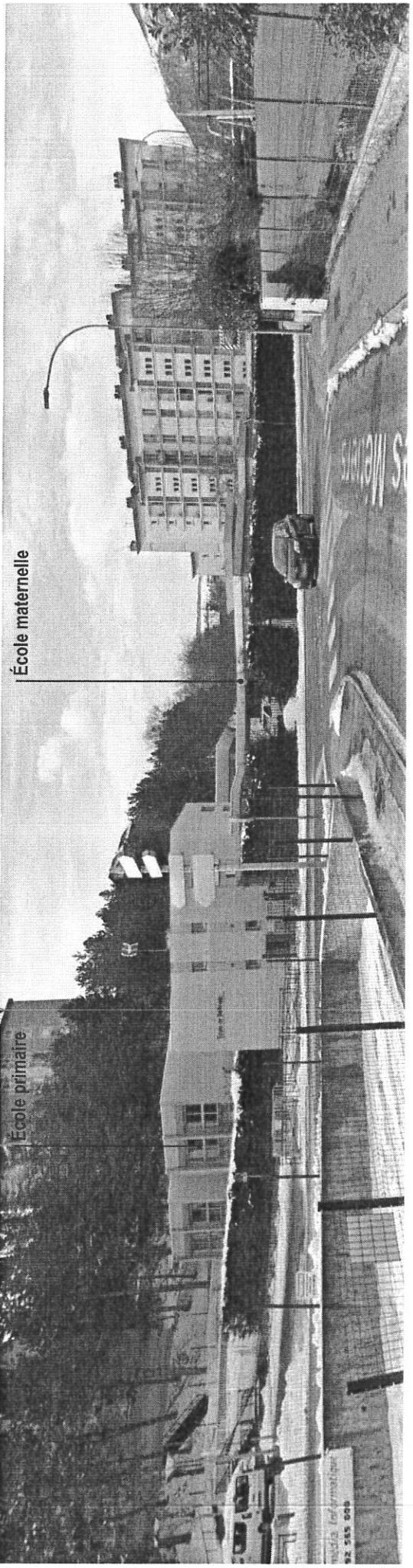
Juin 2022  
3

> ÉTAT DES LIEUX  
SITUATION DU PROJET - VUES D'ENSEMBLE



VUE 1 : Depuis la route de RAMBAUD

VUE 2 : Depuis la rue des Métiers



École maternelle

École primaire

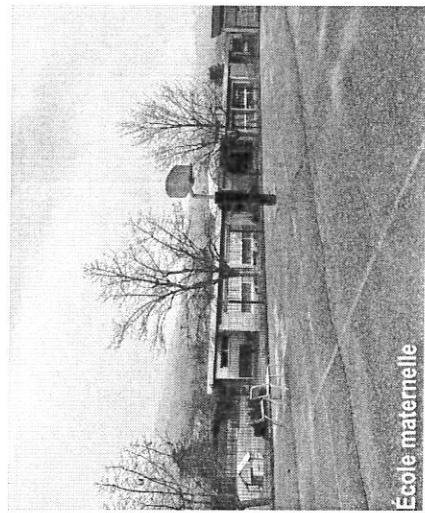
Maitre d'ouvrage:  
**ville de Gap**  
Ville de GAP  
3 rue du Colonel Roux  
05007 GAP

Architecte mandataire:  
**CITTÀ ARCHITECTES**  
CITTÀ ARCHITECTES  
27 boulevard Moncada  
13015 Marseille

BEI co-traitant:  
**Strada**  
STRADA INGÉNIERIE  
4 place Combra  
13090 Aix-en-Provence

RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE  
«BELLEVUE»  
Route de Rambaud  
05007 GAP

**AVP ARCHI**  
IND. 03

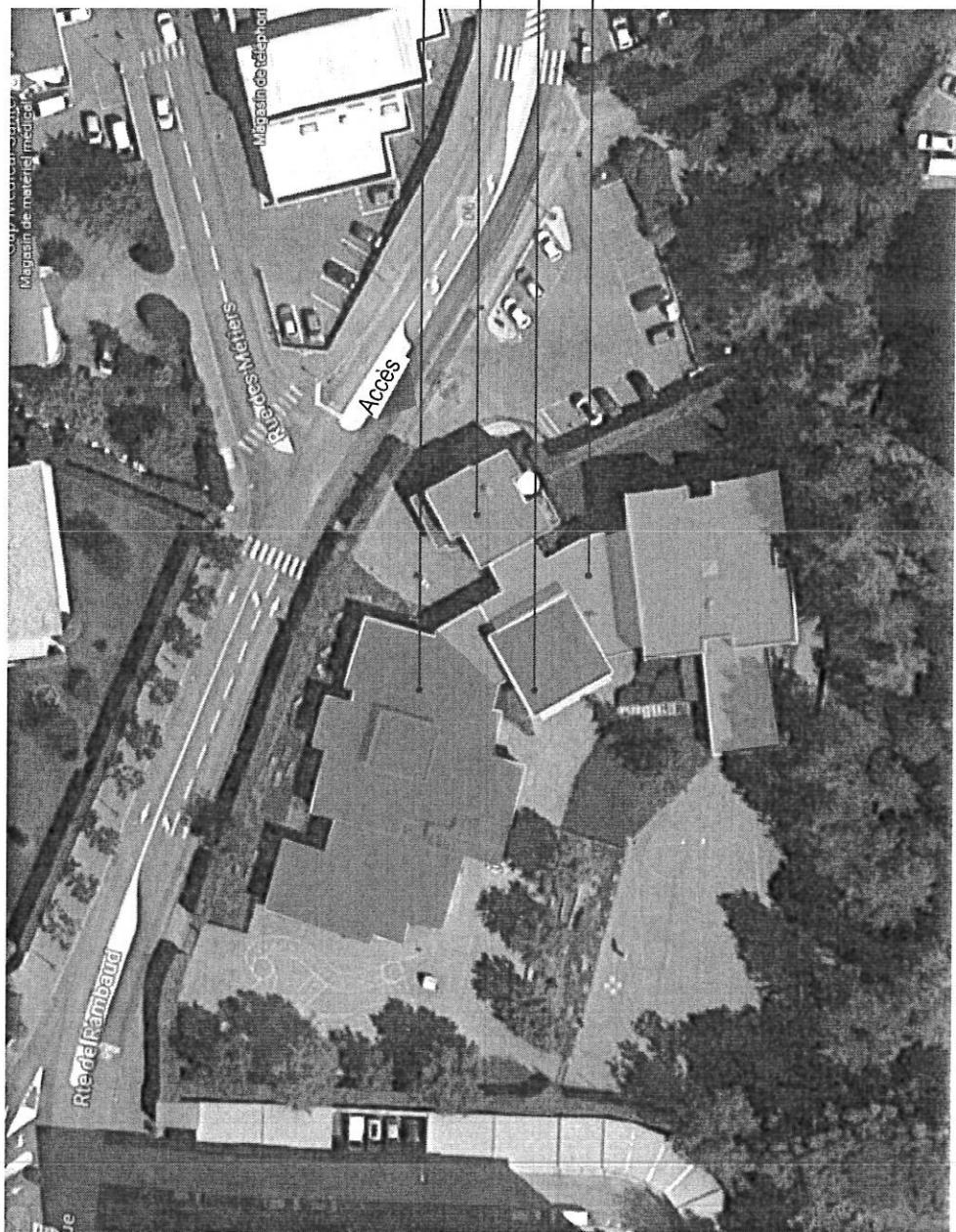


École maternelle



École primaire

École maternelle  
Logement gardien  
Cantine  
École primaire



Maitre d'ouvrage:  
**Ville de GAP**  
3 rue du Colonel Roux  
05007 GAP

VILLE DE GAP

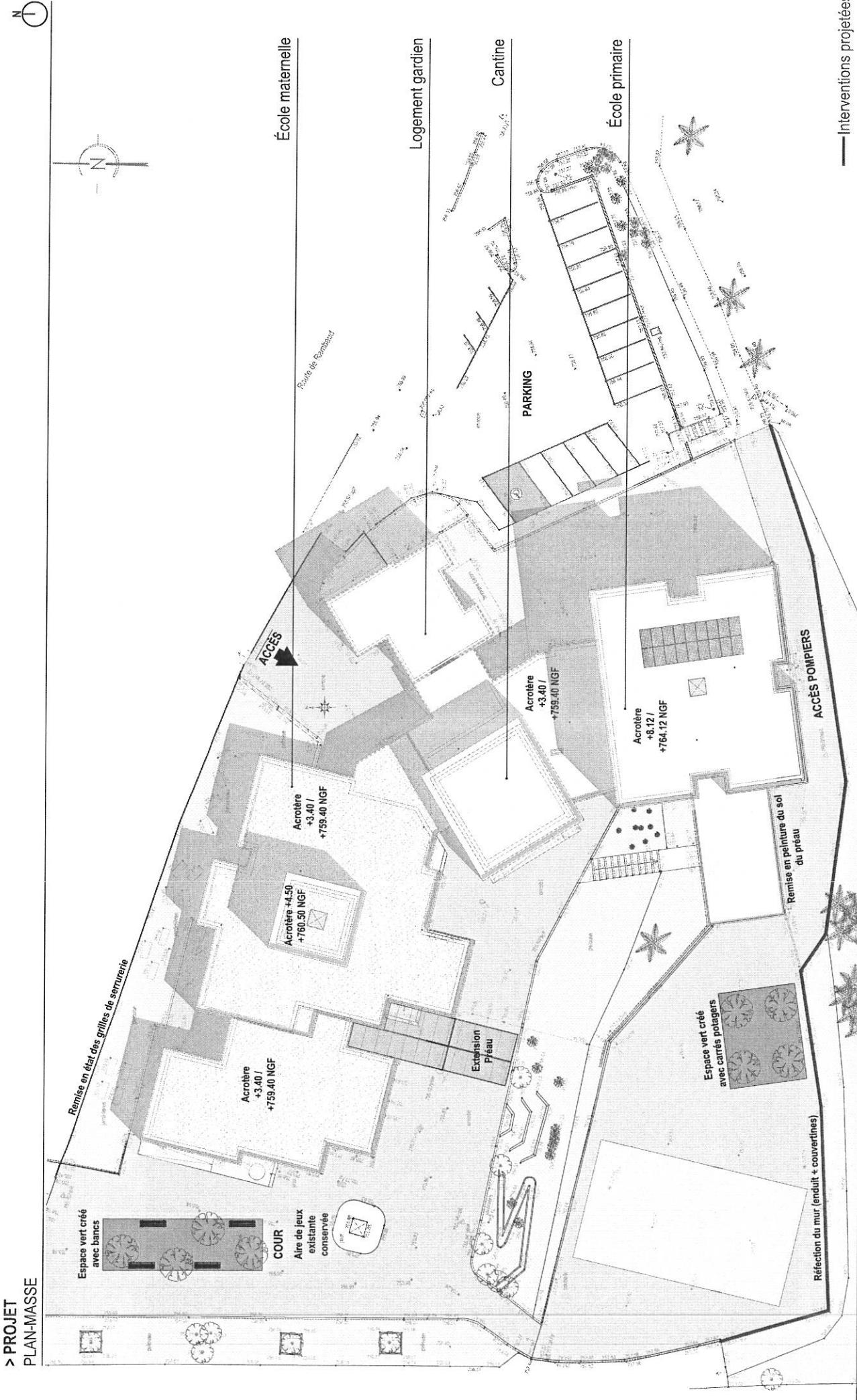
Architecte mandataire :  
**CITTÀ ARCHITECTES**  
27 boulevard Moncada  
13015 Marseille

BET co-traitant :  
**Stradai**  
STRADA INGENIERIE  
4 place Coimbra  
13090 Aix-en-Provence

RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE  
«BELLEVUE»  
Route de Rambaud  
05007 GAP

**AVP ARCHI**  
IND. 03

> PROJET  
PLAN-MASSE



— Interventions projetées

**AVP ARCHI**  
IND. 03

RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE

« BELLEVUE »

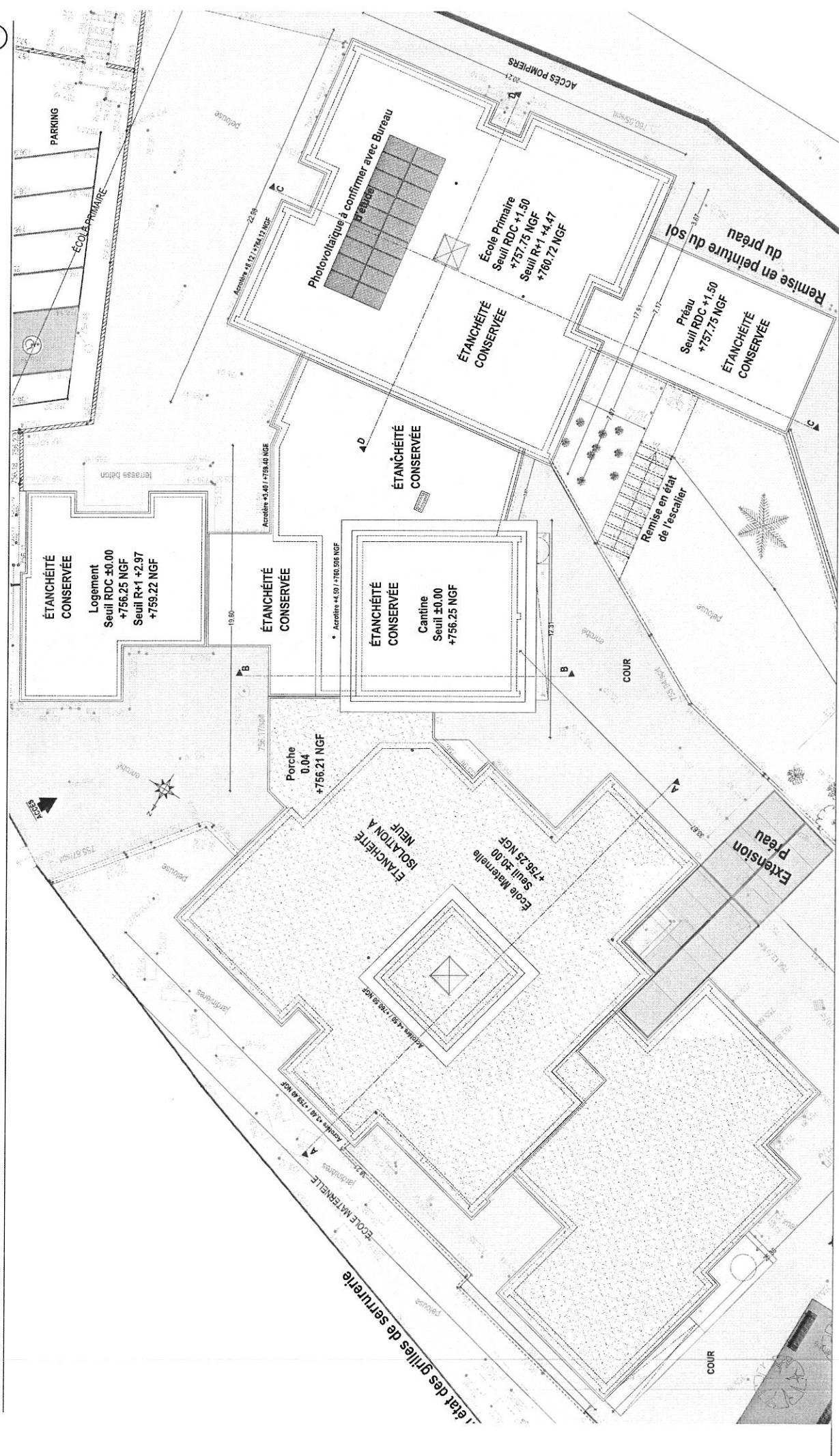
Route de Rambaud

05007 GAP

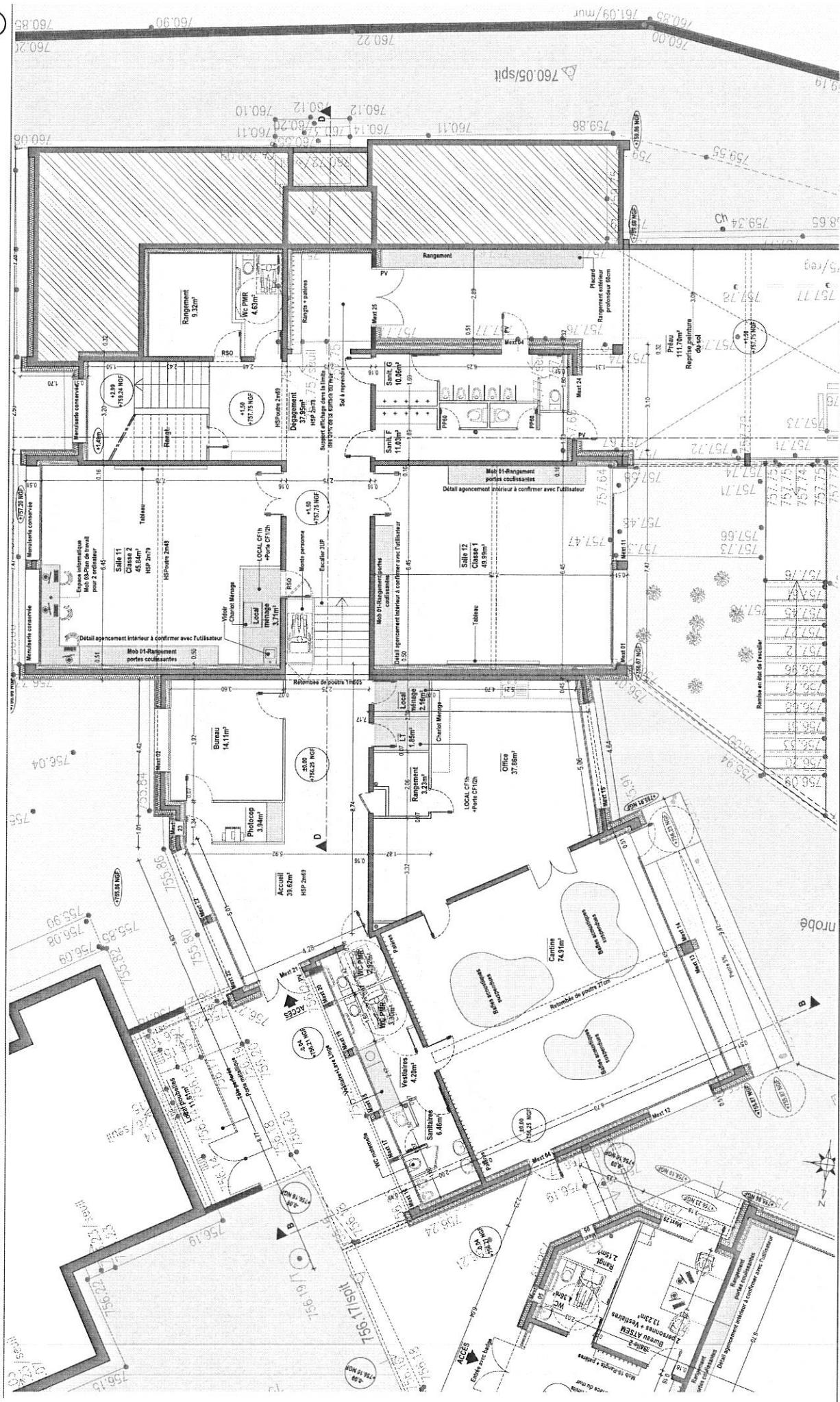
**Strada**  
BET co-traitant:  
STRADA INGENIERIE  
4 place Combra  
13000 Aix-en-Provence

Architecte mandataire:  
**CITTÀ ARCHITECTES**  
27 boulevard Moncada  
13015 Marseille

Maitre d'ouvrage:  
**Gap**  
Ville de GAP  
3 rue du Colonel Roux  
05007 GAP



> PROJET  
ÉCOLE PRIMAIRE - PLAN DU RDC - ÉCHELLE 1/125



Architecte mandataire :  
**CITTÀ ARCHITECTES**  
27 boulevard Moncada  
13015 Marseille



Maitre d'ouvrage :  
**Ville de GAP**  
3 rue du Colonel Roux  
05007 GAP

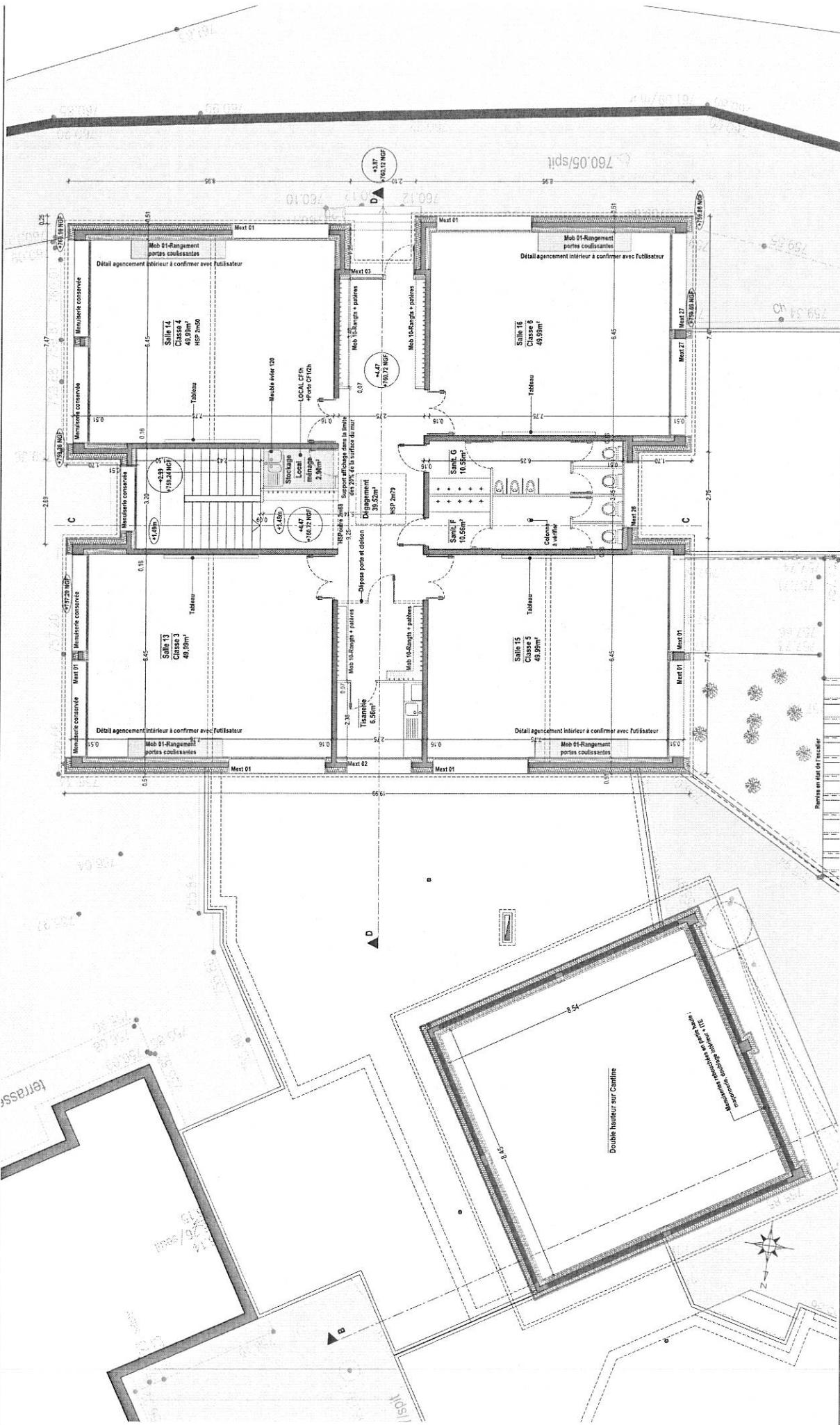


RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE  
«BELLEVUE»  
Route de Rambaud  
05007 GAP

Strada  
STRADA INGENIERIE  
4 place Coimbra  
13050 Aix-en-Provence

**AVP ARCHI**  
IND. 03

>PROJET  
ÉCOLE PRIMAIRE - PLAN DU R+1 - ÉCHELLE 1/125



AVP ARCHI  
IND. 03

RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE  
«BELLEVUE»  
Route de Rambaud  
05007 GAP

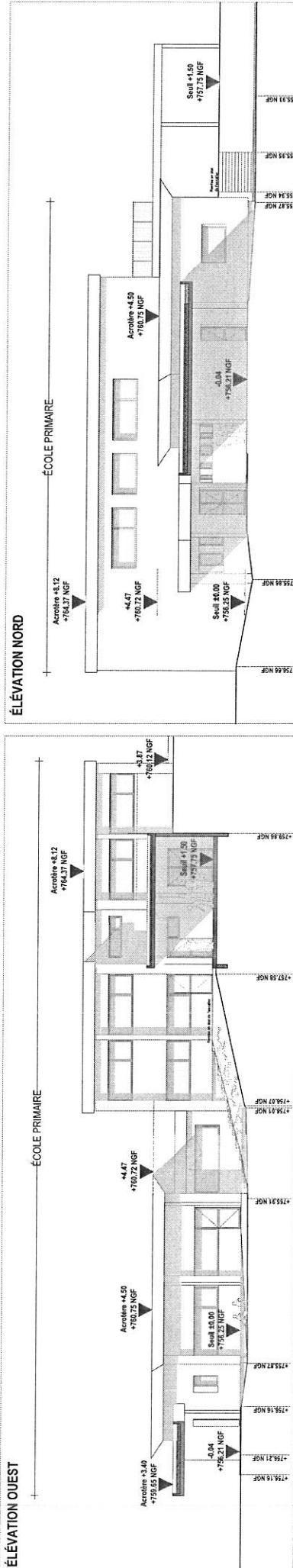
Strada BET co-traitant:  
STRADA INGENIERIE  
4 place Comba  
13015 Aix-en-Provence

Architecte mandataire:  
CITTÀ ARCHITECTES  
27 boulevard Moncada  
13015 Marseille

Maitre d'ouvrage:  
Ville de GAP  
3 rue du Colonel Roux  
05007 GAP

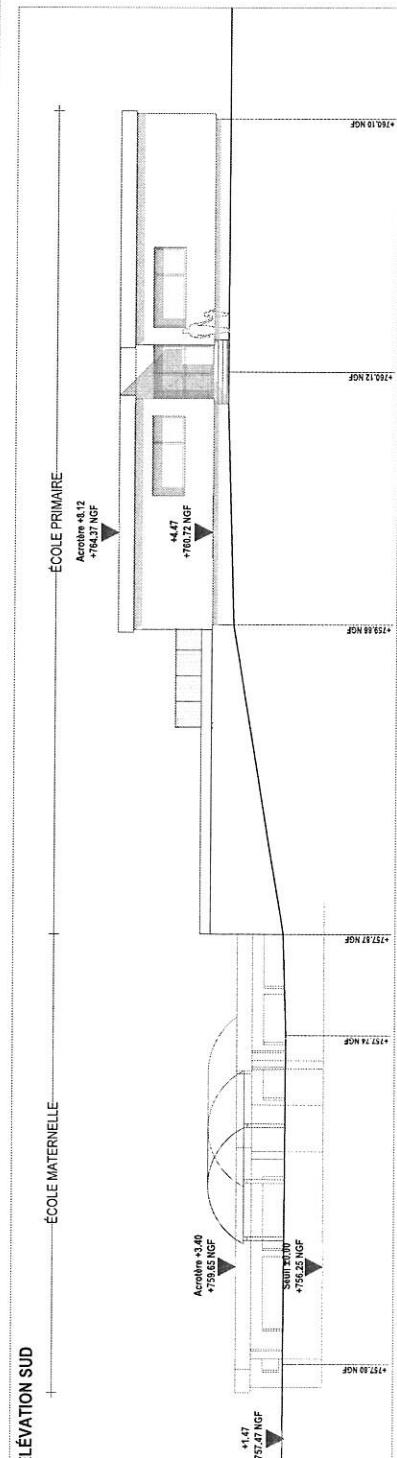
Ville de GAP  
Mairie de GAP

> PROJET  
ÉCOLE PRIMAIRe - ÉLÉVATIONS - ÉCHELLE 1/200



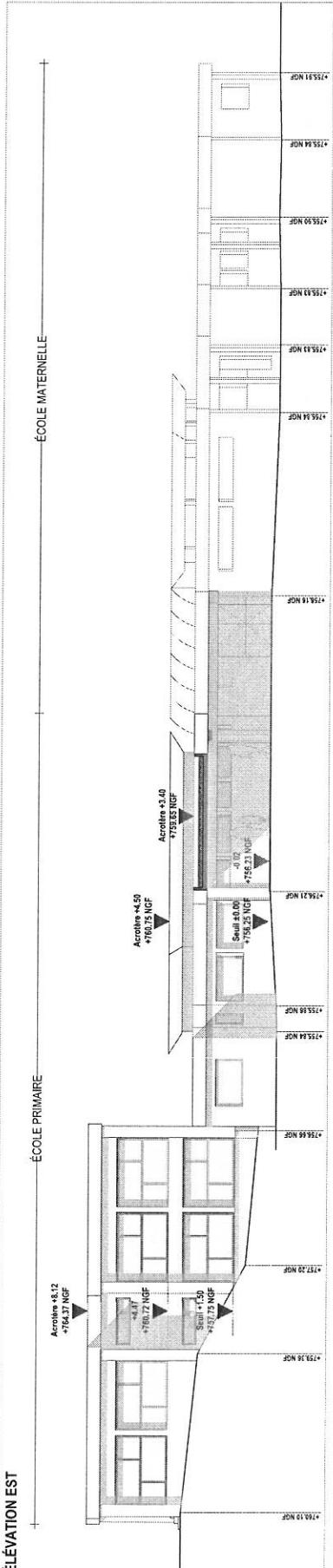
ÉLÉVATION SUD

ÉCOLE MATERNELLE



ÉLÉVATION EST

ÉCOLE PRIMAIRe



Maitrise d'ouvrage:  
**Ville de GAP**  
3 rue du Colonel Roux  
05007 GAP

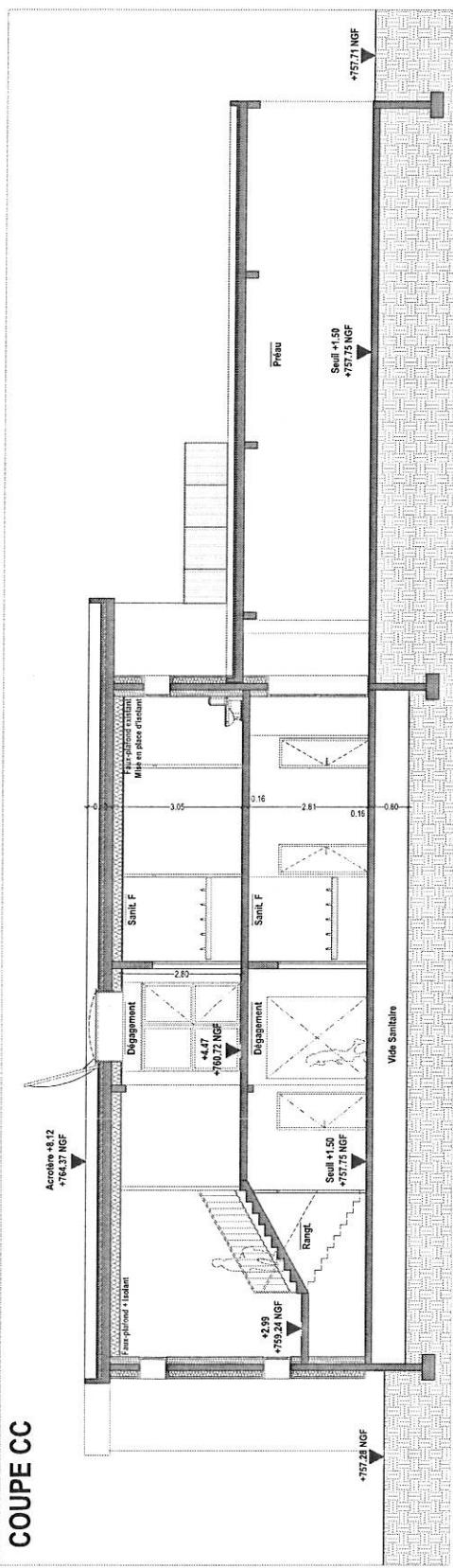
Architecte mandataire:  
**CITTÀ ARCHITECTES**  
27 boulevard Moncada  
13015 Marseille

BEI co-traitant:  
**Strada**  
STRADA INGENIERIE  
4 place Coimbra  
13080 Aix-en-Provence

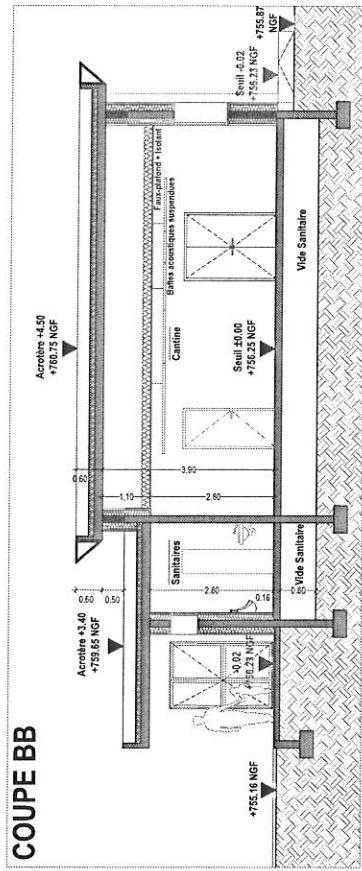
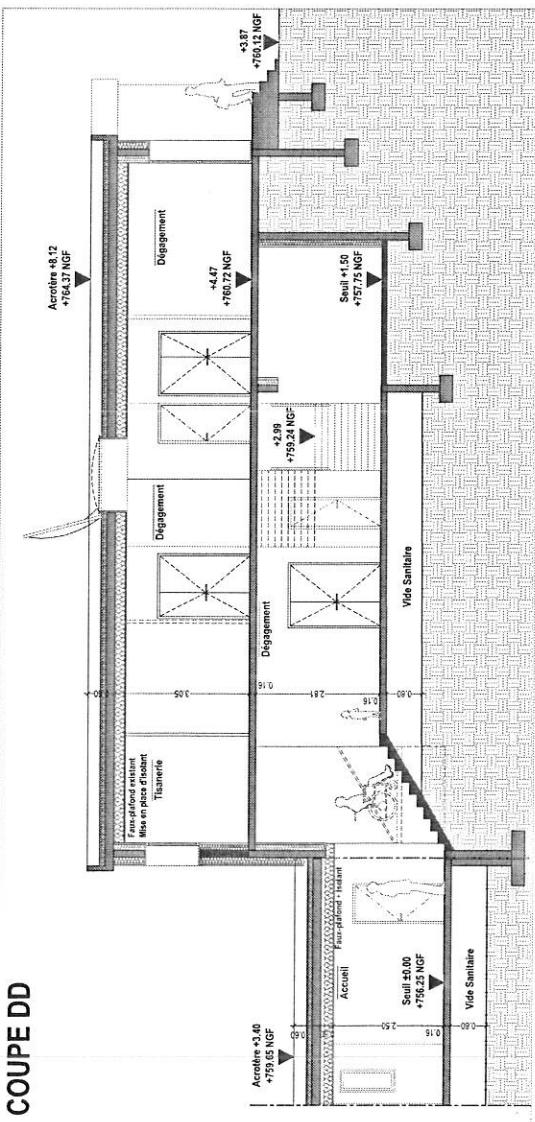
RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE  
«BELLEVUE»  
Route de Rambaud  
05007 GAP

**AVP ARCHI**  
IND. 03

**COUPE CC**

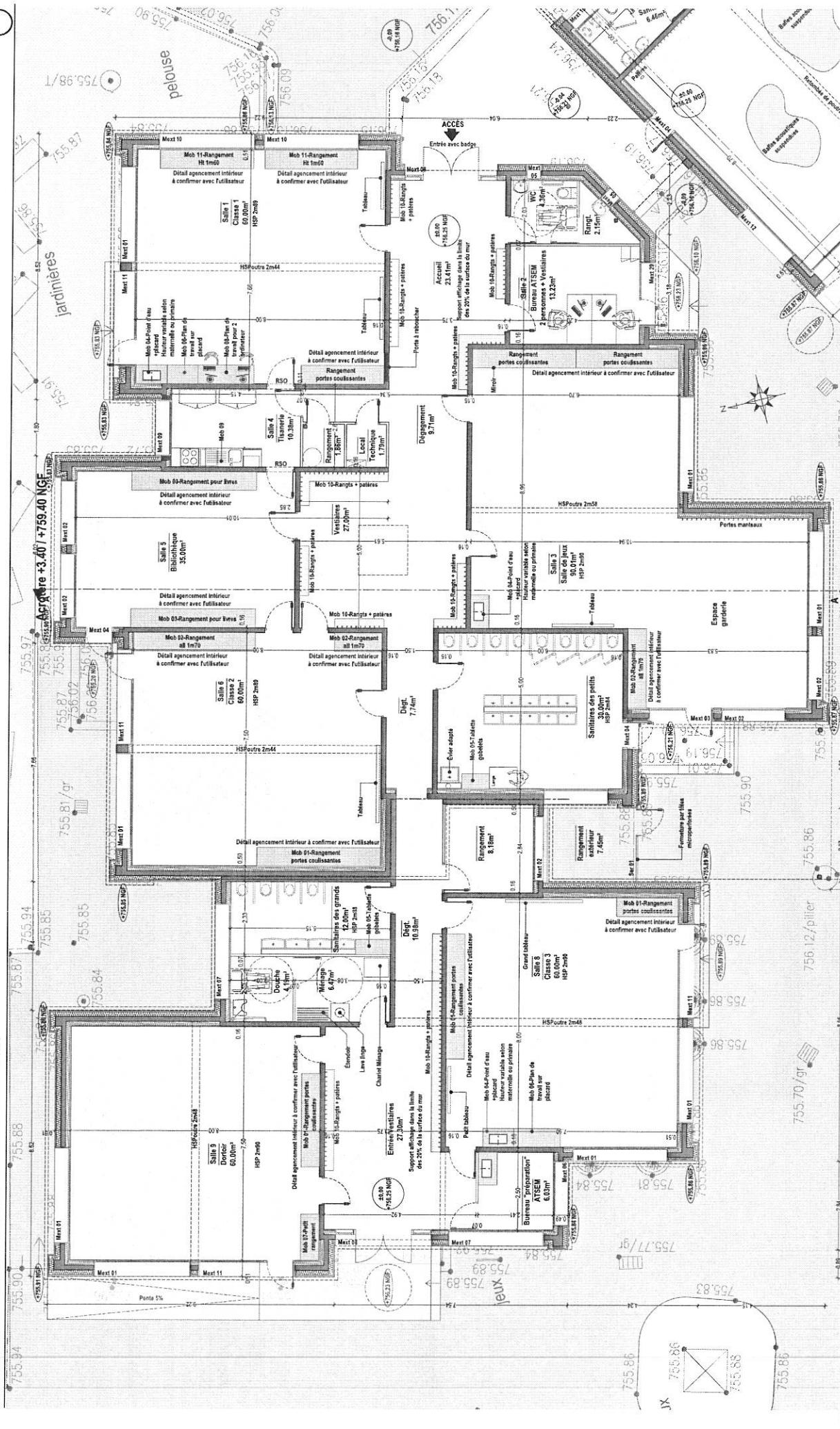


**COUPE DD**



**COUPE BB**

> PROJET  
ÉCOLE MATERNELLE - PLAN DU RDC - ÉCHELLE 1/125



**CITTÀ**  
CITTÀ ARCHITECTES  
27 boulevard Moncada  
13015 Marseille

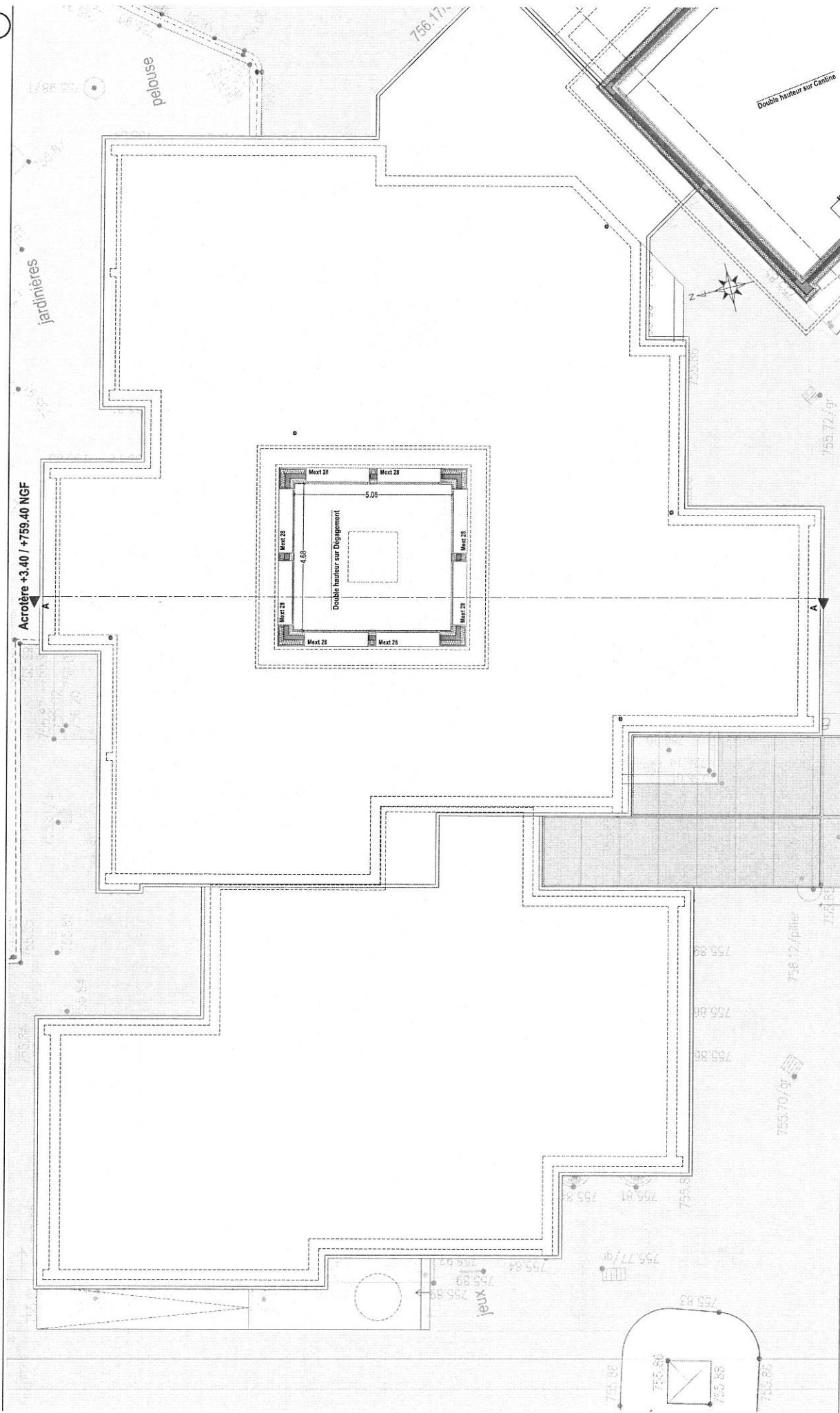
**GAP**  
Ville de GAP  
3 rue du Colonel Roux  
05007 GAP

**Strada**  
STRADA INGENIERIE  
4 place Coimbra  
13080 Aix-en-Provence

**RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE  
«BELLEVUE»**  
Route de Rambaud  
05007 GAP

**AVP ARCHI**  
IND. 03

> PROJET  
ÉCOLE MATERNELLE - PLAN DU R+1 - ÉCHELLE 1/125



Maitre d'ouvrage:  
**Ville de GAP**  
3 rue du Colonel Roux  
05007 GAP

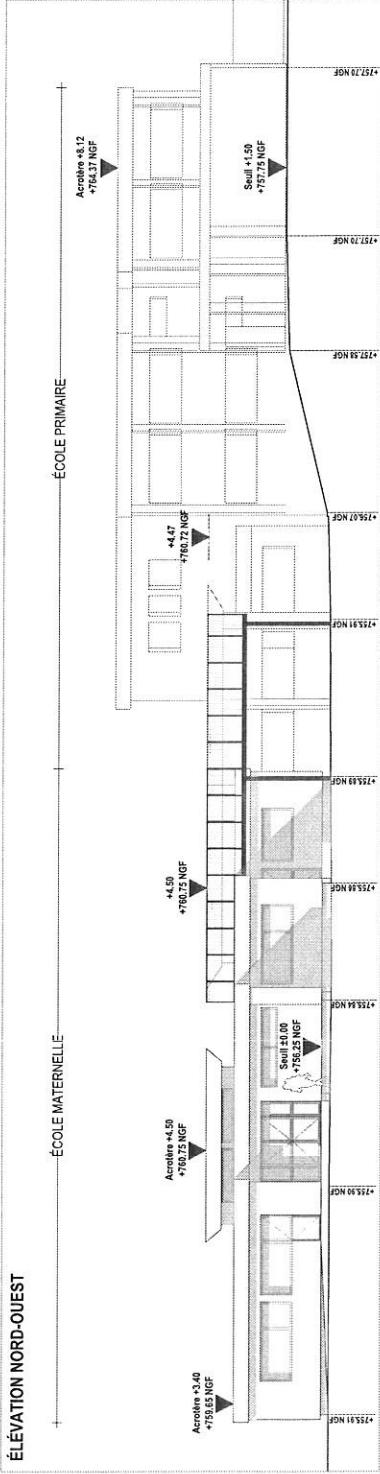
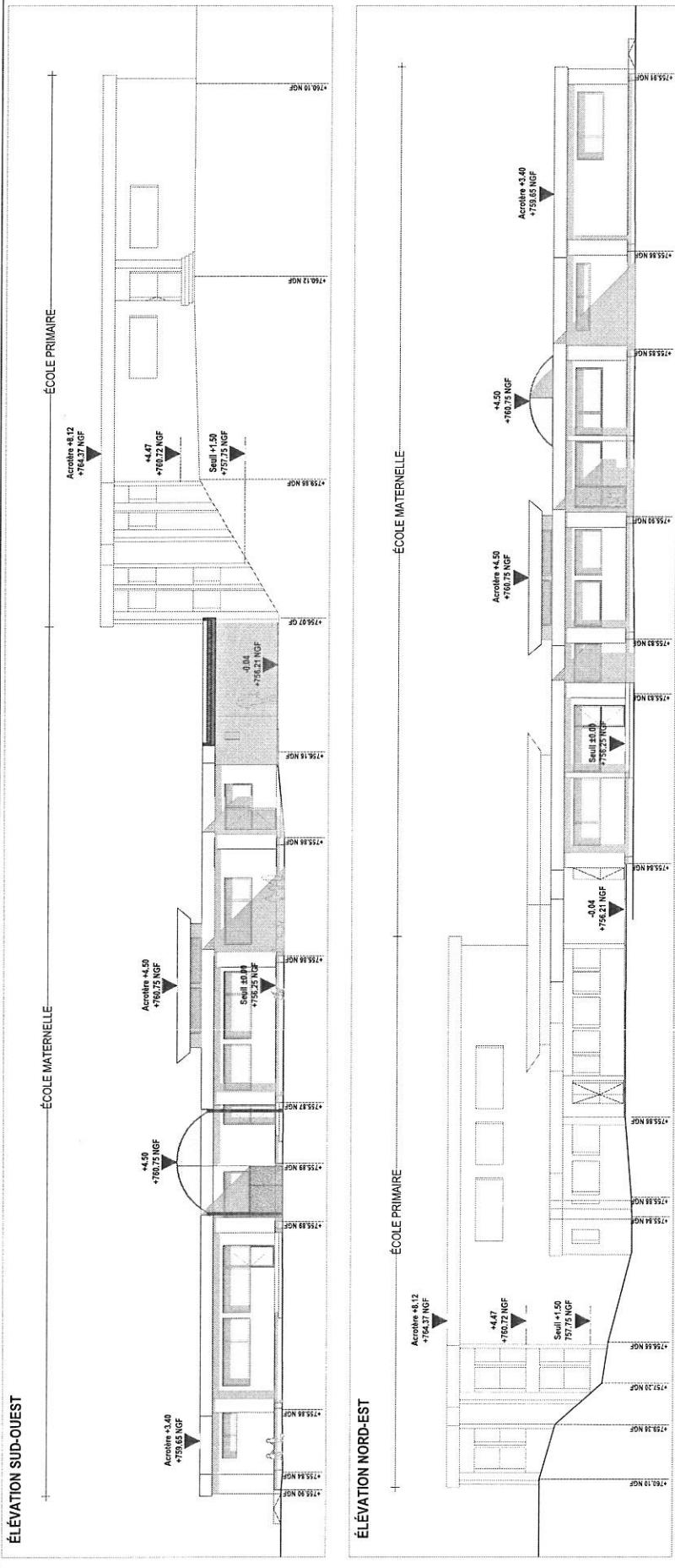
Architecte mandataire:  
**CITTÀ ARCHITECTES**  
27 boulevard Moncada  
13015 Marseille

BET co-traitant:  
**Strada** FILIALE DE STRADA  
**STRADA INGENIERIE**  
4 place Coimbra  
13090 Aix-en-Provence

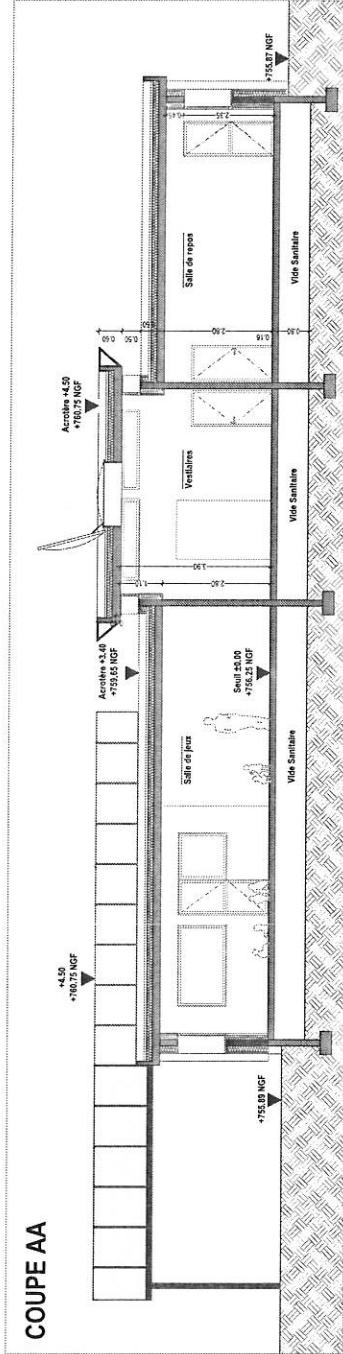
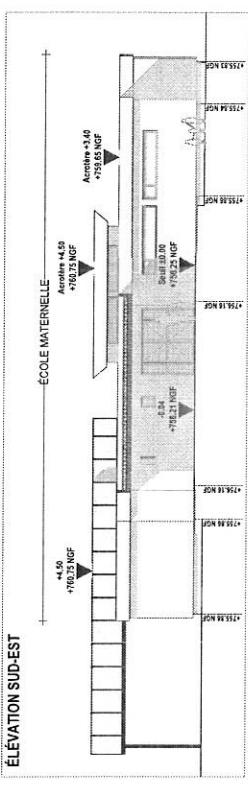
RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE  
«BELLEVUE»  
Route de Rambaud  
05007 GAP

**AVP ARCHI**  
IND. 03

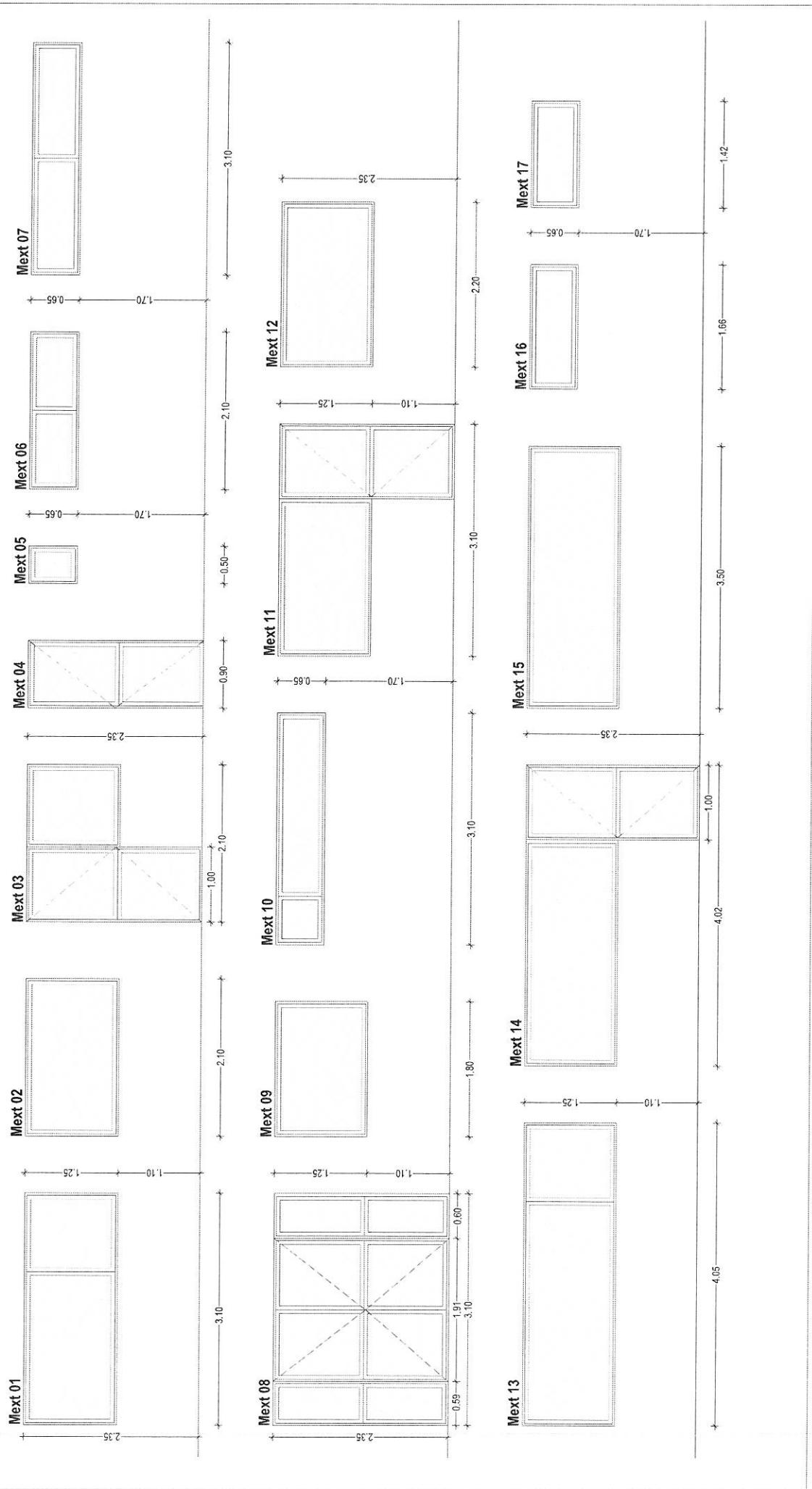
> PROJET  
ÉCOLE MATERNELLE - ÉLÉVATIONS - ÉCHELLE 1/200

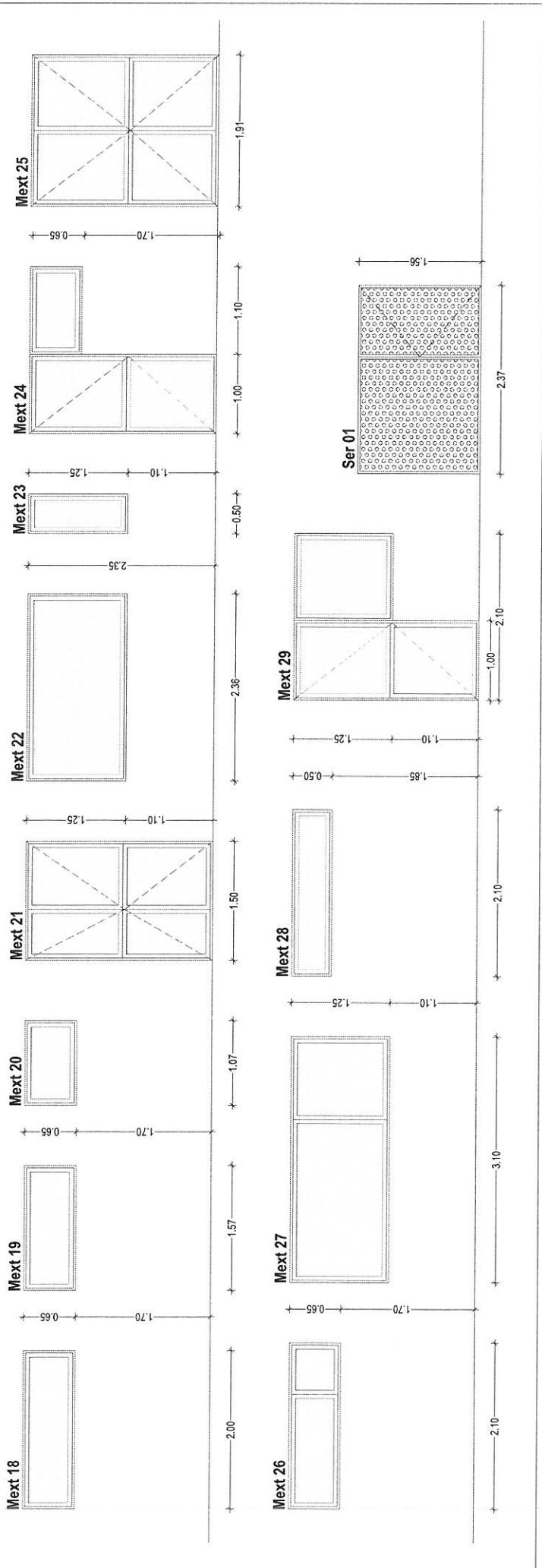


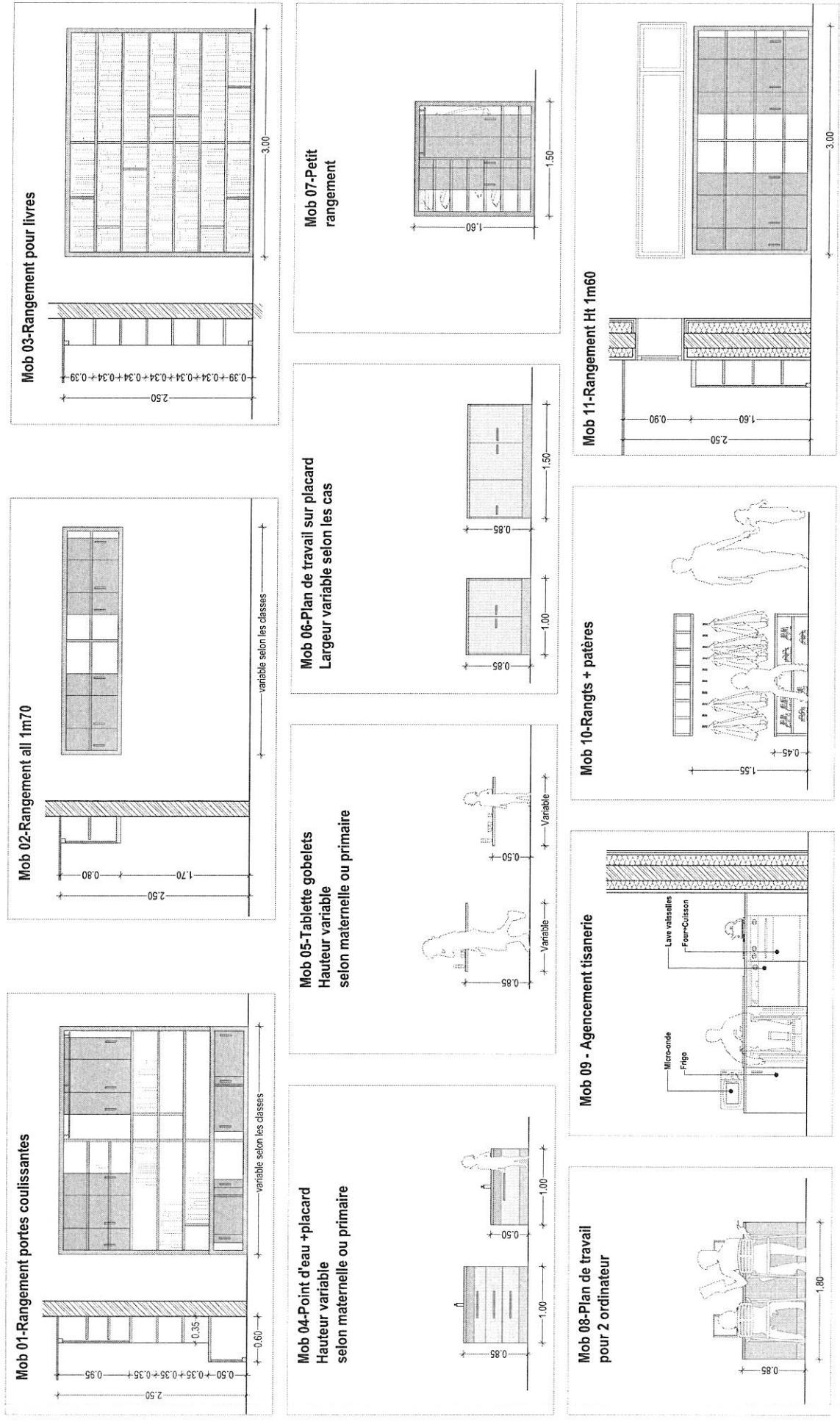
> PROJET  
ÉCOLE MATERNELLE - ÉLÉVATION SUD-EST - ÉCHELLE 1/200 - COUPE AA - ÉCHELLE 1/125

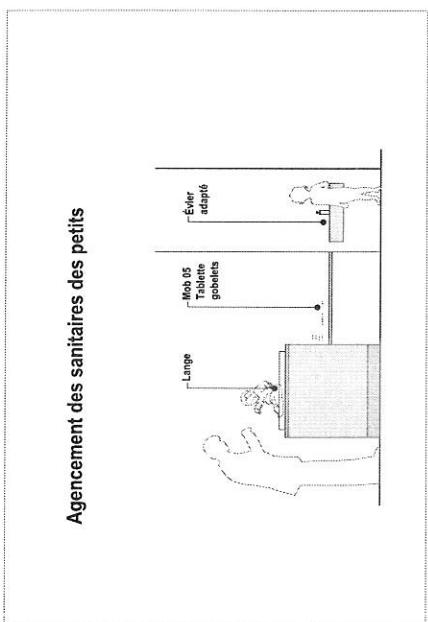


MATERNELLE		PRIMAIRE		CANTINE	
Classe 1	60,00 m <sup>2</sup>	Accueil	39,62 m <sup>2</sup>	Cantine	74,91 m <sup>2</sup>
Classe 2	60,00 m <sup>2</sup>	Bureau	14,11 m <sup>2</sup>	Office	37,86 m <sup>2</sup>
Classe 3	60,00 m <sup>2</sup>	Photocopieur	3,94 m <sup>2</sup>	Rangement	3,23 m <sup>2</sup>
Bibliothèque	35,00 m <sup>2</sup>	Local technique	1,85 m <sup>2</sup>	Vestiaires	4,20 m <sup>2</sup>
Dortoir	60,00 m <sup>2</sup>	Local ménage (bas)	2,16 m <sup>2</sup>	Sanitaires	6,46 m <sup>2</sup>
Salle de jeux	90,01 m <sup>2</sup>	Rangement	9,32 m <sup>2</sup>	WC PMR	3,30 m <sup>2</sup>
Bureau préparation "ATSEM"	6,03 m <sup>2</sup>	Local Ménage (haut)	3,71 m <sup>2</sup>		
Bureau "ATSEM"	13,23 m <sup>2</sup>	Sanitaire filles	11,03 m <sup>2</sup>		
WC PMR	4,36 m <sup>2</sup>	Sanitaires garçon	10,06 m <sup>2</sup>		
Rangt. WC	2,15 m <sup>2</sup>	Dégagement	37,95 m <sup>2</sup>		
Sanitaires des petits	30,00 m <sup>2</sup>	Classe 1	49,99 m <sup>2</sup>		
Sanitaires ddes grands	12,00 m <sup>2</sup>	Classe 2	45,84 m <sup>2</sup>		
Douche	4,19 m <sup>2</sup>	WC PMR	4,63 m <sup>2</sup>		
Local Ménage	6,47 m <sup>2</sup>	Classe 3	49,99 m <sup>2</sup>		
Rangement	8,18 m <sup>2</sup>	Classe 4	49,99 m <sup>2</sup>		
Tisanerie	10,38 m <sup>2</sup>	Classe 5	49,99 m <sup>2</sup>		
Rangement tisanerie	1,86 m <sup>2</sup>	Classe 6	49,99 m <sup>2</sup>		
Local Technique	1,79 m <sup>2</sup>	Sanitaire filles	10,56 m <sup>2</sup>		
Acceuil	23,41 m <sup>2</sup>	Sanitaires garçon	10,56 m <sup>2</sup>		
Vestiaires	27,00 m <sup>2</sup>	Dégagement	39,52 m <sup>2</sup>		
Entrée/Vestiaires	27,30 m <sup>2</sup>	Stockage/Ménage	2,90 m <sup>2</sup>		
Dégt.	10,98 m <sup>2</sup>	Tisanerie	6,56 m <sup>2</sup>		
Déagagement	9,71 m <sup>2</sup>				
Rangement extérieur	7,45 m <sup>2</sup>				









## 1. ACCESSIBILITÉ

- Un local entretien, avec meuble évier de 120, est créé sur le palier du dégagement.
- Réfectoire :
  - Les menuiseries vitrées extérieures en partie haute des façades, sont déposées et rebouchées en maçonnerie.
  - Des baffles acoustiques suspendues sont installées afin de régler la contrainte de bruit dans cet espace haut de plafond.
  - La partie 'office' est agrandie, grâce à la suppression de locaux de service adjacents.
  - La partie sanitaires est remaniée de façon à intégrer des vestiaires, un lave-linge ainsi qu'un WC PMR.

Des toilettes PMR sont créées à l'élementaire, au réfectoire et à la maternelle, en lieu et place de sanitaires existants notamment.

## 2. MODIFICATION DES ESPACES INTÉRIEURS

Dans un but de praticité et de fonctionnalité au quotidien et après recueil du besoin des usagers, nous avons travaillé un certain nombre de modifications en plans d'aménagement :

Elémentaire :

- Crédit d'un local de service (photocopieur) au droit du bureau de direction, en communication directe avec celui-ci.
- Les locaux techniques, de stockage et d'entretien sont séparés et hermétisés. Chaque local possède sa propre fonction. Des locaux d'entretien sont donc créées pour séparer cette fonction des locaux de rangement.
- Les sanitaires enfants sont remaniés afin d'avoir un accès direct à ces derniers depuis la cour et le préau et augmenter leur nombre.
- Le dégagement, permettant d'accéder au préau, est agrandi : celui-ci sera pourvu de rangements et de patères. Le préau est également pourvu de rangements extérieurs.

A l'étage, la tisanerie est réduite au profit de l'agrandissement de la circulation pour la mise en oeuvre de rangements et de patères.

- Les salles de classe sont équipées de placards de rangement fixes, avec portes coulissantes.
- Toutes les menuiseries extérieures sont déposées et remplacées par des menuiseries aluminium (sauf certaines en élémentaire qui sont récentes). Les allèges vitrées sont montées à 110 centimètres. Les menuiseries sont composées d'ouvrants à la française, avec oscillo-battants. Des portes vitrées sont créées dans les salles de classe, afin de permettre une aération des locaux ainsi qu'un accès direct vers la cour de récréation ou les espaces verts attenants.

Un système d'occultation en façade extérieure est proposé par un double système de store brise-soleil et de volet roulant, permettant l'occultation totale. Ce système sera posé sans rendre le coffre du mécanisme appartenant (posé dans coffre tunnel)

Les façades seront revêtues d'une ITE (isolation thermique par l'extérieur) de 14 centimètres. Cette ITE sera composée d'une couche d'enduit finement grainé, dans des teintes sobres telles que le gris, le blanc ou le bleu pastel. Cela permettra au bâtiment de s'intégrer dans le site, de manière plus élégante et plus sage qu'à l'heure actuelle. Les modénatrices, bandeaux et poteaux saillants, seront dans la mesure du possible conservés lors de la mise en place de l'ITE, afin de ne pas dégrader l'architecture initiale du bâtiment.

Une isolation thermique sera également rapportée en sous-face de planchers hauts, au-dessus du faux-plafond, afin de compléter l'enveloppe thermique des bâtiments.

## 4. ENVELOPPE & FAÇADES

**Strada** BET co-traitant :  
STRADA INGENIERIE  
CITTÀ ARCHITECTES  
Ville de GAP  
3 rue du Colonel Roux  
05007 GAP

**AVP ARCHI**  
IND. 03  
Route de Rambaud  
05007 GAP

Architecte mandataire :  
**CITTÀ**  
CITTÀ ARCHITECTES  
27 boulevard Moncada  
13015 Marseille

## RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE « BELLEVUE »

Juin 2022 21

